

DÉLIVRANCE DU TITRE D'EXPERT EN PSYCHOMOTRICITÉ À RÉFÉRENTIEL EUROPÉEN

RNCP NIVEAU 7*

Par la **V**alidation des **A**cquis
de l'**E**xpérience - Procédure ISRP

 Pôle Euro
Universitaire
de Santé

 **ISRP**
INSTITUT SUPÉRIEUR DE RÉÉDUCATION PSYCHOMOTRICE



*Ce Titre est enregistré au RNCP en niveau 7 de la nomenclature française des niveaux de formation -
Niveau 7 de la nomenclature européenne - Code NSF 331t Diagnostic, prescription, application
des soins et 331 Etude et recherche médicale (J.O. du 21 avril 2017)




INSTITUT SUPÉRIEUR DE RÉÉDUCATION PSYCHOMOTRICE
PARIS • MARSEILLE

EN COLLABORATION AVEC NOS PARTENAIRES :

 **OIPR**
ORGANISATION
INTERNATIONALE
DE PSYCHOMOTRICITÉ
ET DE RELAXATION

 Pôle Euro
Universitaire
de Santé

CONDITION D'ACCÈS

Réservé aux **psychomotriciens français ou étrangers** titulaires du **diplôme d'état** et aux étrangers titulaires d'une **autorisation d'exercice**.

TITRE DÉLIVRÉ

Titre d'Expert en Psychomotricité à Référentiel Européen
Titre de niveau I enregistré au RNCP (code 28192)

PROCÉDURE

I. Déroulement de l'inscription

1^{ère} étape : demande d'information **500 €**

Tout candidat qui vise la certification par la voie de la VAE reçoit une information spécifique. Cette information se déroule, lors d'un échange individuel d'une heure et d'une réunion collective d'au plus 10 participants (3 heures).

2^{ème} étape : inscription et recevabilité de la demande

Afin d'étudier la recevabilité de sa demande le candidat démontre qu'il dispose d'une expérience, notamment professionnelle d'au moins 1 an, en lien direct avec le Titre d'Expert en Psychomotricité à Référentiel Européen et fournit les pièces correspondantes (en pdf et en un exemplaire papier) :

- Photocopie de sa pièce d'identité recto-verso
- CV détaillé format EUROPASS
- Lettre de motivation
- Livret 1 rempli

L'ISRP informe le candidat de la décision de recevabilité ou de rejet de sa demande au plus tard 30 jours après sa réception. Le dossier est étudié et le candidat est informé de la recevabilité, ou non par courrier. Tout rejet sera motivé.

La réception du dossier est mentionnée au candidat par mail avec information de la suite de la procédure

Le dossier est enregistré avec attribution de numéro

II. Dépôt du dossier de preuves

1^{ère} étape : dépôt du dossier de preuves **2500€**

Lorsque le dossier est recevable, le candidat peut entrer dans le processus de VAE et le dossier de preuves (Livret 2) lui est transmis. Il lui est également indiqué la possibilité d'être accompagné dans l'élaboration de ce dossier.

Si le candidat choisit l'accompagnement*, il lui est transmis le nom et les coordonnées de l'accompagnateur en VAE habilité par l'ISRP. *Accompagnement au choix (Pour les 2 étapes le temps total d'accompagnement est de 11 heures dont 9 heures en groupe)

L'accompagnement personnalisé, en individuel et en groupe, se compose de :

- 3 réunions collectives d'au plus 10 participants (3 heures chacune dont 9 heures en groupe)
- 2 entretiens individuels (1 heure chacun)

Ces temps d'échanges visent à informer du contenu du livret 2, à relever les éléments à mettre en avant et à préparer l'oral. Il s'agit pour le candidat de revisiter l'ensemble de son parcours professionnel et personnel, pour en faire ressortir tous les éléments probants en lien avec la justification de l'exercice des compétences visées par la certification et pas seulement de ses connaissances et savoir-faire en psychomotricité clinique.

Ils peuvent se faire en présentiel ou à distance par vidéoconférence.

III. Modalité d'évaluation et validation des livrets

1^{ère} étape : examination du livret 2

Le livret 2 est examiné par le jury de VAE au regard des référentiels d'activités, de compétences et de certification.

2^{ème} étape : entretien du candidat

Le jury rencontre le candidat lors d'un entretien. Il attribue le Titre en totalité ou procède à une validation partielle sur la base du référentiel de certification (compétences à évaluer et critères) ou ajourne le candidat.

En cas de validation partielle, le jury indique au candidat les aptitudes et compétences qui devront faire l'objet d'une nouvelle validation afin d'obtenir la certification complète.

Les blocs de compétences de la certification acquis par la voie de la VAE sont valables pour la durée de vie de la certification et de son enregistrement RNCP.

Composition du jury :

- Un coordinateur de la formation
- Un membre de l'équipe enseignante
- Un représentant des salariés
- Un représentant employeur

IV. Délivrance du titre

La décision est notifiée au candidat dans le mois qui suit la réunion du Jury.

V. Dates de réalisation

4 octobre 2021 : 1^o réunion d'information
8 novembre 2021 : date limite de dépôt du livret 1
9 mai 2022 : date limite de dépôt du livret 2
27 mai 2022 : entretien oral

Les dates des autres rencontres d'accompagnement seront fixées avec les candidats.

Contacts:

par mail hsghaier@isrp.fr ou par téléphone au 01.58.17.18.63

Référent handicap: sbekier@isrp.fr